

Communiqué de presse

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) entreprend la rédaction d'un guide sur le développement durable

Québec, le 13 mai 2008 – Confrontées à une nouvelle réalité de marché, les différentes organisations et principalement les entreprises sont appelées de plus en plus à intégrer à leurs pratiques de gestion les principes de développement durable pour assurer leur pérennité et répondre aux pressions croissantes de la société et des partenaires d'affaires.

Afin de répondre adéquatement à ce besoin du milieu, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est fier d'annoncer le début des travaux du comité de normalisation chargé de rédiger le guide BNQ 9700-021 *Développement durable — Prise en compte et application des principes dans la gestion des organisations et des entreprises* (plus couramment désigné « BNQ 21000 »).

Ce document, élaboré selon les règles consensuelles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), vise à encourager et à faciliter la prise en compte et l'application des principes de la *Loi sur le développement durable* dans les organisations et principalement les entreprises. En plus d'expliquer les principaux concepts et enjeux liés au développement durable et à la responsabilité sociétale des organisations dans le marché d'aujourd'hui, ce document proposera une méthodologie graduelle de mise en œuvre permettant aux organisations d'intégrer les principes de développement durable.

Plus d'une vingtaine d'acteurs du milieu québécois en développement durable ont été invités par le BNQ pour travailler au sein du comité de rédaction. Ils proviennent de PME et de grandes entreprises, de consultants spécialisés en gestion du développement durable, de fonds d'investissements, de spécialistes en approvisionnement, de chaires universitaires spécialisées en développement durable, du gouvernement du Québec et des nations autochtones.

Les travaux du comité ont débuté le 1^{er} mai 2008 et devraient s'étaler sur environ un an.

Les personnes qui se sentent concernées par le sujet pourront commenter à leur tour le document lors de l'enquête publique qui aura lieu aux deux tiers du processus.

Une fois publié, le document sera disponible dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca].

À propos de...

Le **Bureau de normalisation du Québec (BNQ)** est l'organisme paragouvernemental accrédité et reconnu pour l'élaboration de normes québécoises, canadiennes et internationales. Il est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) qui est l'organisme représentant le Canada auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) apporte des solutions à des besoins de marché par l'élaboration de normes consensuelles en comités équilibrés, par la mise en œuvre de programmes de certification et par la certification de systèmes de gestion. Le BNQ a pour mission d'agir comme partenaire des milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires afin de favoriser l'amélioration de la qualité des produits, des processus et des services, ainsi que leur acceptation sur tous les marchés.

Pour en savoir davantage au sujet du BNQ : www.bnq.qc.ca

Source et renseignements :
Jacques Blanchet, BNQ
418 652-2238, poste 2601
jacques.blanchet@bnq.qc.ca

Le présent communiqué de presse est rédigé selon l'orthographe modernisée.